



L'Economie écologique au prisme de l'Economie des conventions

Gaël Plumecocq

► To cite this version:

Gaël Plumecocq. L'Economie écologique au prisme de l'Economie des conventions. Philippe Batifoulie; Franck Bessis; Ariane Girardello; Guillemette De Larquier; Delphine Rémillon. Dictionnaire des conventions - Autour des travaux d'Olivier Favereau, Presses Universitaires du Septentrion, pp.91-95, 2016, 2757412795. <<http://www.septentrion.com/fr/livre/?GCOI=27574100916070>>. <hal-01286914>

HAL Id: hal-01286914

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01286914>

Submitted on 11 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Economie écologique au prisme de l'Economie des conventions¹

Gaël Plumecocq

INRA – UMR AGIR (Agroécologie, Innovations, Territoires) et LEREPS (Laboratoire d'Etude et de Recherche sur l'Economie, les Politiques et les Systèmes Sociaux)

En 1989, la Revue Economique publiait un numéro spécial consacré à l'Economie des conventions. La même année paraît le premier numéro de la revue *Ecological Economics*. Ces deux évènements sont évidemment indépendants. Economie des conventions et Economie écologique se construisent pourtant sur un constat identique : la science économique standard s'avère incapable de répondre aux défis sociaux posés dans le domaine économique. Pour les uns, elle s'avère « cohérente, à défaut d'être pertinente » (Favereau, 1989, p. 274), notamment en raison de son incapacité à penser les règles qui encadrent les multiples formes d'accord interindividuel ; pour les autres, « les paradigmes économiques actuels ont de sérieuses difficultés dans leur manière d'appréhender les ressources naturelles » (Costanza et Daly, 1987, p. 1-2, notre traduction).

Cette contribution a pour ambition de mettre en évidence des points de convergence entre Economie écologique et Economie des conventions. J'examinerai plus particulièrement deux niveaux d'interaction conceptuelle pour lesquels l'Economie des conventions apporte des éclairages sur les problèmes écologiques, après avoir présenté le contexte intellectuel dans lequel se positionne le courant de l'Economie écologique. D'abord, à un niveau à la fois épistémologique et ontologique, la connaissance des systèmes socio-écologiques, par nature complexes, donne lieu à de multiples perspectives (y compris scientifiques) légitimes. Ensuite, le fonctionnement de ces systèmes complexes génère des incertitudes radicales qui rendent les décisions collectives problématiques. Dans ces deux cas, l'Economie des conventions fournit des pistes de travail intéressantes, en permettant (i) d'éclairer la formation d'équivalences dans les représentations comme base informationnelle de l'action collective, et (ii) de comprendre les manières dont les individus agissent (rationnellement) dans des univers dominés par des formes radicales d'incertitude. Ces deux pistes seront esquissées tour à tour dans les sections suivantes.

Pour une théorie institutionnelle de l'Economie écologique : vers un double ré-encastrement de l'économie

L'économie de l'environnement et des ressources naturelles (EERN) est la déclinaison de la théorie économique standard dédiée à l'appréhension des phénomènes à l'interface entre l'économie et son environnement naturel (essentiellement la gestion et l'exploitation des ressources naturelles, conceptualisées comme des biens communs ou publics) et des pollutions environnementales (appréhendées comme des externalités). L'Economie écologique, née des constats d'échecs, tant théoriques et conceptuels que politiques de

¹ Par souci de raccourci, les mentions à l'Economie des conventions font référence aux travaux développés par Olivier Favereau.

l'EERN, se distingue de cette dernière par un certain pessimisme technologique. Costanza (1989) formalise cette position à l'aide d'une matrice de théorie des jeux et démontre les risques d'une confiance quasi-aveugle en la capacité du système économique à générer les innovations technologiques permettant de remplacer les ressources épuisées (position défendue dans l'EERN). Au contraire, l'Economie écologique insiste sur la nécessité d'opérer des ajustements institutionnels, organisationnels et comportementaux, dans une optique de pessimisme technologique (l'humanité aurait trop à perdre si la « croissance verte » et l'hypothétique découverte d'innovations plus respectueuses de l'environnement ne tenaient pas leurs promesses écologiques).

Cette perspective convoque « naturellement » des approches en économie institutionnelle, avec la difficulté supplémentaire d'un changement de paradigme : les problèmes en question se situent à l'intersection du système économique et des écosystèmes « fortement caractérisés par des *processus* et des *flux interdépendants* de matière et d'énergie instaurant d'importantes interconnexions physiques entre les individus et les groupes sociaux » (Vatn, 2005, p. 9, traduit par nous, souligné par l'auteur). Si donc l'un des points d'arrivée de l'Economie des conventions est le ré-encastrement de l'économie dans le social, en particulier comme l'a montré Favereau (1989) en exposant en quoi l'emploi par l'entreprise de « travail humain »², nécessite le recours à des « dispositifs cognitifs collectifs », la perspective écologique nécessite un second ré-encastrement des sphères socio-économiques dans l'écosphère (Passet, 1979). Les règles d'organisation des échanges (allocation des droits de propriété, édicton de normes d'usage des ressources ou d'émission de polluants, définition de standards techniques de production, mise en œuvre de mécanismes de compensation, etc.), se superposent ainsi aux lois biophysiques qui supportent matériellement ces échanges entre les individus. Or, ces règles ne sont pas neutres sur les manières dont (i) les systèmes eux-mêmes et leurs interdépendances sont appréhendés, et (ii) les incertitudes sont gérées. Ces deux points, sont évidemment inter-reliés. Dans les deux sections suivantes, je ferai comme s'il était possible de les traiter séparément.

Les conventions comme mise en équivalence des représentations sur les systèmes complexes

La complexité des problèmes environnementaux vient notamment du caractère hiérarchisé des systèmes observés³. Deux niveaux d'analyse doivent simultanément être pris en compte : un niveau *structurel* qui décrit les éléments et leurs relations, et un niveau *fonctionnel* qui étudie l'action du système (ce qu'il fait, pour qui et avec quel utilité/bénéfice ?). Ces deux niveaux sont de nature très différente (Giampietro, 2003). Cette perspective implique deux types de ruptures :

² En thermodynamique, le travail est conçu comme le produit d'un transfert d'énergie d'un système donné vers l'extérieur de ce système.

³ En particulier, les éléments constitutifs du système hiérarchisé sont des *holons* (Giampietro, 2003), c'est-à-dire qu'ils portent en eux-mêmes le système tout entier. Une approche cartésienne de ces systèmes débouche fréquemment sur des paradoxes.

- une rupture ontologique : dans les systèmes complexes hiérarchisés, l'organisation, la régulation et l'évolution des sous systèmes dépend des lois biophysiques ou des choix sociaux effectués aux niveaux supérieurs du système. La Vérité est ainsi contingente aux niveaux du système auquel l'analyse se place, ainsi qu'aux outils d'objectivation que l'observateur se donne pour accéder à cette Vérité. Ce qui apparaît comme vrai ou justifié à un niveau peut se révéler comme faux ou illégitime à un autre niveau.
- une rupture épistémologique : la complexité des phénomènes et l'importance des enjeux liés aux questions environnementales nécessite le passage à une science post-normale (Funtowicz et Ravetz, 1993) dans laquelle il apparaît fondamental de ne pas laisser aux seuls experts-scientifiques le monopole du jugement sur les choix pré-analytiques (choix des axiomes ou des hypothèses de travail, par exemple) qui structurent le problème à traiter et réduisent de fait l'ensemble possible des solutions.

A ces deux égards, une approche par les conventions comme « dispositifs cognitifs collectifs » (Favereau, 1989) semble particulièrement utile. Ceux-ci se manifestent alors comme des récits (*narratives*, en anglais), notamment scientifiques, dans lesquels les jeux de langage apparaissent comme cruciaux. Dans cette perspective, il apparaît urgent de déconstruire les langages d'évaluation à travers lesquels sont construites les mises en équivalence des problèmes environnementaux entre eux, mais également avec les coûts et avantages sociaux et économiques avec lesquels ils sont en balance dans les choix collectifs. Ces conventions d'équivalence (monétarisation, comptabilité en volume, évaluations de flux énergétiques, etc.) ne sont pas neutres sur les formes d'actions collectives qui administrent les écosystèmes et traduisent souvent des rapports de pouvoirs.

Entropie, irréversibilité et conventions

La loi de l'entropie stipule que l'énergie nécessaire à tout système pour produire et/ou se reproduire se dégrade irrémédiablement et irrévocablement en un état toujours plus difficilement réutilisable, c'est-à-dire toujours plus difficile à mobiliser par les systèmes pour produire et/ou se reproduire. Les phénomènes entropiques mettent en évidence le fait que (i) les externalités ne sont pas des faits exceptionnels mais constituent la norme de fonctionnement des systèmes (les pollutions sont des effets « normaux » des systèmes productifs), et (ii) les systèmes productifs ont pour caractéristique principale de produire des phénomènes irréversibles. Deux conclusions émergent alors :

- (i) l'économie, en matière de prise en compte de l'environnement, suit un mode de fonctionnement conventionnel, au sens d'une dépendance par rapport au sentier intellectuel : une fois les pollutions environnementales identifiées comme des externalités marchandes, il ne reste plus qu'à les réguler selon les modalités habituelles (conventionnelles ?) de gestion des externalités, c'est-à-dire en les internalisant dans des marchés existants ou en créant de nouveaux marchés.

- (ii) les irréversibilités environnementales convergent avec l'analyse des irréversibilités contractuelles analysées par Favereau (1991, p. 91-92)⁴ : d'une part, prendre en compte les externalités nécessite de « construire les capacités d'adaptation collective » (cf. le pessimisme technologique de l'Economie écologique), et d'autre part, les irréversibilités apparaissent comme les conséquences locales de choix faits à des niveaux macroéconomiques (c'est-à-dire à des niveaux plus élevés dans la hiérarchie des systèmes).

A des niveaux différents, ces constats renvoient à une conception keynésienne de la convention (Favereau, 1995) et caractérisée par le fait que (i) les phénomènes à l'œuvre nécessitent une réponse urgente et (ii) à une échelle globale, l'ignorance prévaut quant aux diagnostics permettant d'informer ces décisions. Autrement dit, l'humanité se trouve dans un contexte de décision en univers controversé, dans lesquels les conventions jouent un rôle fondamental (Godard, 1993). Comme le montre l'histoire de la trajectoire intellectuelle de Keynes (Favereau, 1995), la prise en compte d'incertitudes radicales et des effets irréversibles des décisions ferait voler en éclat la cohérence de la théorie standard et permettrait le développement d'une « Théorie non Standard [dans laquelle] l'irréversibilité est le prix à payer pour passer d'un monde fragilisé par l'ignorance et l'incertitude radicale à un monde mieux organisé, où l'on en sait tout simplement un peu plus » (Favereau, 1991, p.92).

Conclusion

Sous couvert d'hommage, cette contribution avait pour ambition de témoigner de la portée et de la pertinence des travaux développés par Olivier Favereau en Economie des conventions, en esquissant en quoi ils permettent d'éclairer les problématiques posées par l'Economie écologique. A cet égard, il pourrait être intéressant d'explorer en quoi les distinctions entre les deux types de conventions avancées par Favereau (1986), l'une coordonnant les représentations, l'autre organisant les décisions collectives, permettent ou non d'établir un pont entre les deux points évoqués ici (représentations non-équivalentes et irréversibilités).

De nombreux points ont été laissés de côté, à propos desquels ces travaux auraient encore sans doute beaucoup à apporter (concernant, par exemple la prise en compte du temps dans la dynamique des systèmes socio-techniques et des écosystèmes ainsi que leurs coévolutions, la partition entre humains et non-humains, ou les choix de convention de valeur pour la nature). D'autres travaux conventionnalistes pourraient utilement être mobilisés en complément de ceux déjà mentionnés dans cette contribution, en particulier pour éclairer les principes de justice acceptables en matière d'allocation et de redistribution des ressources environnementales et des richesses économiques. Dans la mesure où les contraintes biophysiques obèrent les possibilités d'une croissance indéfinie, ces questions

⁴ Il convient ici de prendre certaines précautions quant à la portée de ces convergences, comme l'indique Favereau lui-même : «une extension des conclusions aux irréversibilités sur les variables d'environnement non seulement n'est pas envisagée mais paraît exclue, dans la plupart des cas» (Favereau, 1991, p. 70). En effet, dans ses analyses de la relation d'emploi, Favereau oppose l'irréversibilité à la flexibilité. Cette distinction n'est pas pertinente dans le cas des variables d'environnement.

progressivement évincées du champ de la science économique, semblent en effet légitimement remises sur l'agenda scientifique.

Un tel travail nécessiterait d'analyser les mécanismes socio-économiques par lesquels humains et écosystèmes ont été ré-encastés (par qui ?) dans les systèmes de production, dans les faits et dans les systèmes de pensée économiques. L'enjeu n'est pas anodin ; il pourrait conduire à proposer des analyses et des politiques macroéconomiques d'un état stationnaire (en termes de production/consommation de matière-énergie) de l'économie, compatibles avec des modalités d'usage et de gestion raisonnable de l'environnement, en remettant à l'endroit le projet d'une science économique comme science morale.

Bibliographie

Robert Costanza, 1989, « What is ecological economics? », *Ecological Economics*, n°1, p. 1-7.

Robert Costanza et Herman E. Daly, 1987, « Toward an ecological economics », *Ecological Modelling*, n°38, p. 1-7.

Olivier Favereau, 1986, « La formalisation du rôle des conventions dans l'allocation des ressources », dans R. Salais et L. Thévenot (éds.), *Le Travail : marché, règles et conventions*, Economica, Paris, p. 249-267.

Olivier Favereau, 1989, « Marché internes, marché externes », *Revue économique*, vol. 40, n° 2, p. 273-328.

Olivier Favereau, 1991, « Irréversibilité et Institutions : problèmes micro-macro », dans R. Boyer, B. Chavance et O. Godard (éds.), *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Editions de l'EHESS, Paris, p. 69-96.

Olivier Favereau, 1995, L'incertain dans la « révolution keynésienne » : l'hypothèse Wittgenstein, *Economie et Société, Série PE*, n° 3, p. 29-69.

Sylvio O. Funtowicz et Jerome R. Ravetz, 1993, « Science for the post-normal age », *Futures*, n° 25/7, p. 739-755.

Mario Giampietro, 2003, *Multi-Scale Integrated Analysis of Agro-ecosystems*, CRC Press, Boca Raton.

Olivier Godard, 1993, « Stratégies industrielles et conventions d'environnement : de l'univers stabilisé aux univers controversés », *INSEE-Méthodes*, numéro « Environnement et économie », n° 39-40, p. 145-174.

René Passet, 1979, *L'Économie et le vivant*, Payot, Paris.

Arild Vatn, 2005, *Institutions and the environment*, Cheltenham, U.K., Edward Elgar.